Image not found or type unknown

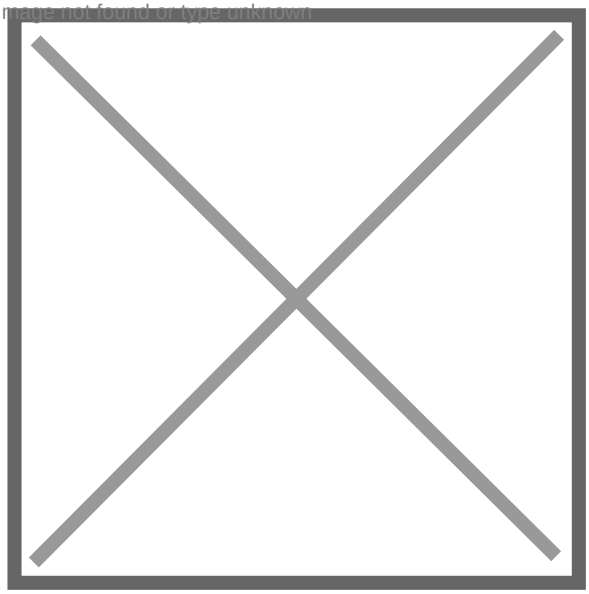

Dois-je payer un article que j'ai testé ?

Par **nyblue**, le **01/05/2012** à **19:17**

Bonjour,
J'ai besoin de votre aide car je viens de passer un très mauvais moment dans une enseigne " Vet'affaire".
En effet devant le stand maquillage j'ai voulu testé un bâton de rouge à lèvres qui était ouvert et que par conséquent je pensais être un testeur.Malheureusement au moment ou j'ai reposé le fameux article, le vigile m'a littéralement sauté dessus en me remettant le rouge à lèvres dans la main me disant que je l'avais testé et donc je devais payer, car c'était écrit en haut du stand.
J'ai bien précisé que je pensais sincèrement qu'il s'agissait d'un testeur car il était ouvert et que de plus je n'avais pas lu l'affichette !! Il m'a hurlé dessus trop content de lui visiblement, en disant que j'avais qu'à savoir lire !
Il m'a alors attrapé la main en montrant à la caissière la preuve que j'avais bien essayé le rouge à lèvres sur celle-ci.
Je n'ai donc pas eu d'autre choix que de payé un article donc déjà ouvert et utilisé, que je leur ai d'ailleurs laissé.

Je suis stupéfaite et en colère devant une telle réaction du vigile.Je précise que si j'avais eu 50 ans et non 26, surement ne m'aurait-il pas parlé de la sorte.

Avais-je selon vous d'autre choix que de payer ? Est-ce bien légal ? Ce n'est pas comme si j'avais volontairement ouvert un produit pour le tester.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés